



PRÉVENIR LES RISQUES LIÉS À L'AMIANTE

L'entreprise souhaite renforcer la maîtrise du risque sanitaire et professionnel lié à la présence d'amiante dans les bâtiments et installations techniques. Ce risque, à la fois environnemental et sécuritaire, constitue un enjeu majeur de santé publique et de conformité réglementaire pour les établissements recevant du public, les entreprises du bâtiment et les équipes de maintenance.

Cette formation a pour objectif d'aider les personnels techniques, encadrants et responsables d'intervention à comprendre les effets de l'exposition à l'amiante, à identifier les matériaux susceptibles d'en contenir et à appliquer les exigences réglementaires en vigueur.

À travers des études de cas, des analyses de rapports de repérage et des mises en situation inspirées des interventions de maintenance ou de rénovation, les participants apprendront à adopter une démarche de prévention rigoureuse, garantissant la sécurité des intervenants et la protection des usagers.

Formation en présentiel ou à distance, en inter-entreprise ou en intra-entreprise

Informations pratiques

- **Public** : Intervenants techniques susceptibles d'opérer à proximité de matériaux amiantés : plombiers, techniciens CVC, opérateurs de maintenance, équipes de dépannage et chefs d'équipe.
- **Prérequis** : aucun
- **Durée** : 1 jour (7h)
- **Personnes en situation de handicap** : notre page dédiée vous donnera toutes les informations concernant l'accessibilité de nos formations aux personnes en situation de handicap
<https://www.formavictoire.com/handicap/>
- **Tarif formation intra-entreprise** : 1 490€ HT par jour (groupes de 2 à 10 personnes)
- **Tarif formation inter-entreprise** : 390 € HT par jour et par apprenant
- **Tarif accompagnement individuel** : 150 € HT par heure
- **Délai d'accès** : 3 semaines entre la demande et l'animation de la formation (réunion de préparation, choix du formateur, planification de la session, information des participants)

Evaluations

- **Modalité d'adaptation** : Le contenu des modules de formation peut être adaptés aux besoins spécifiques des stagiaires.
- **Suivi de l'assiduité** : Feuilles de présence signées pour demi-journée, ou rapport de connexion et signature d'une feuille d'émargement en distanciel.
- **Evaluation début de formation** : Questionnaire de positionnement
- **Evaluations en cours de formation** : QCM, exercices, quiz, compte rendu pédagogique en fin de chaque session
- **Evaluations en fin de formation** : Evaluation des acquis
- **Evaluation de la satisfaction** : Compte rendu pédagogique du formateur, évaluation de satisfaction du client, évaluation de satisfaction des apprenants en fin de formation.
- **Evaluations après la formation** : Evaluation à froid des apprenants 4 à 6 mois après la formation (Transfert des compétences)
- **Attestation de suivi de formation** : Prévenir les risques liés à l'amiante

Extensions Possibles

- Organiser des ateliers thématiques post-formation pour approfondir des sujets spécifiques tels que la maintenance préventive, la gestion documentaire ou la mise en conformité réglementaire.
- Proposer un accompagnement personnalisé sous forme de coaching individuel afin d'aider chaque participant à appliquer les procédures de prévention amiante sur son propre site.
- Digitaliser le contenu de la formation en créant des supports interactifs (capsules vidéo, fiches pratiques, quiz de révision) accessibles à tout moment pour renforcer et ancrer les apprentissages.
- Concevoir un parcours de suivi collectif intégrant des sessions de partage d'expériences entre pairs, pour pérenniser les bonnes pratiques et assurer un suivi continu des actions de prévention.

Méthodes pédagogiques

- 80% pratique et 20% théorique
- Mises en situation
- Études de cas
- Serious games
- Jeux de rôles, pratiques interactives.
- Débriefings
- Apports théoriques en lien avec la pratique
- Tutoriels en ligne

Objectifs

Objectif global de la formation :

- Prévenir les risques liés à l'amiante en identifiant les sources d'exposition, en appliquant les exigences réglementaires et en sécurisant les interventions sur site.

Objectifs de chaque module :

- Examiner le risque amiante
- Décrire le cadre réglementaire de l'amiante et les responsabilités
- Identifier les obligations des différents acteurs
- Identifier les matériaux et travaux pouvant émettre de l'amiante
- Déterminer les mesures de prévention et de protection à mettre en place
- Préparer les travaux de maintenance et opérations de désamiantage



MODULE 1 – EXAMINER LE RISQUE AMIANTE

- Identifier les enjeux environnementaux liés à l'amiante
- Identifier les enjeux sécuritaires liés à l'amiante
- Comprendre les risques liés à l'exposition à l'amiante et ses effets sur la santé
- Expliquer le mécanisme d'intoxication, les pathologies et les maladies professionnelles associées
- Distinguer la poussière d'amiante et ses formes d'émission

MODULE 2 – DÉCRIRE LE CADRE RÉGLEMENTAIRE DE L'AMIANTE ET LES RESPONSABILITÉS

- Présenter le cadre réglementaire et les principaux textes de loi relatifs à l'amiante
- Identifier les textes applicables du Code de la Santé Publique
- Identifier les textes applicables du Code du Travail
- Identifier les textes applicables du Code de l'Environnement
- Analyser les exigences du Code de la Santé Publique
- Analyser les exigences du Code du Travail
- Analyser les exigences du Code de l'Environnement

MODULE 3 – IDENTIFIER LES OBLIGATIONS DES DIFFÉRENTS ACTEURS

- Décrire les missions de l'Inspection du travail
- Décrire le rôle des agents de prévention de la CARSAT
- Présenter les missions de l'OPPBT
- Définir le rôle de la Médecine du travail dans la prévention du risque amiante
- Expliquer les obligations de l'Entreprise Utilisatrice (EU)
- Expliquer les obligations de l'Entreprise Extérieure (EE)

MODULE 4 – IDENTIFIER LES MATÉRIAUX ET TRAVAUX POUVANT ÉMETTRE DE L'AMIANTE

- Reconnaître les matériaux à risque dans le lot bardage et couvertures
- Identifier les revêtements muraux intérieurs et extérieurs susceptibles de contenir de l'amiante
- Identifier les sols durs et sols souples pouvant contenir de l'amiante
- Identifier les éléments des installations CVC exposés au risque amiante
- Identifier les équipements électriques concernés par la présence d'amiante

MODULE 5 – DÉTERMINER LES MESURES DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION À METTRE EN PLACE

- Analyser efficacement les obligations de repérage et la liste des matériaux
- Former les personnes concernées par la préparation et l'exécution des travaux
- Analyser les rapports de repérage et identifier les matériaux
- Analyser les rapports de diagnostic avant des opérations de désamiantage

MODULE 6 – PRÉPARER LES TRAVAUX DE MAINTENANCE ET OPÉRATIONS DE DÉSAMANTAGE

- Évaluer le niveau d'empoussièrement avant intervention
- Préparer et conduire les travaux en sous-section 3 selon la réglementation en vigueur
- Préparer et conduire les travaux en sous-section 4 en respectant les consignes de sécurité
- Sélectionner, vérifier et utiliser les équipements de protection individuelle (EPI) spécifiques au risque amiante